

Communiqué de presse

Montreuil, le 25 avril 2022

Standard & Poor's confirme les notes de court et de long terme des programmes de financement de l'Urssaf

L'agence Standard and Poor's confirme cette année encore la notation des programmes court terme et long terme de l'Urssaf (connue comme « AcoSS » sur les marchés financiers).

L'Urssaf dispose de deux programmes : « *Negotiable European Commercial Paper* » (Neu CP), initié en 2006, et « *Euro Commercial Paper* » (ECP) lancé en 2010. Pour sécuriser le financement de la trésorerie de la Sécurité sociale dans le contexte de la crise sanitaire, le plafond de chaque programme a évolué en 2021 pour atteindre 70 Mds € (un niveau similaire à 2020).

Standard & Poor's a confirmé, dans son rapport du 13 avril 2022, les notes de court terme et de long terme de ces deux programmes : respectivement A-1+ (niveau le plus élevé) et AA perspective stable.

Dans sa publication, l'agence de notation justifie ces notes en soulignant le statut de l'Urssaf Caisse nationale (établissement public à caractère administratif) ainsi que son rôle stratégique au sein du système de Sécurité sociale français illustré dans la crise actuelle. Parmi ces raisons, Standard and Poor's cite également le contrôle juridique, administratif et financier opéré par l'Etat, le caractère sophistiqué de son cash management ainsi que la diversification de ses sources de liquidités.

Pour en savoir plus sur l'action de l'Urssaf sur les marchés, rendez-vous sur : urssaf.org

Contact presse :
Laëtitia Barthelemy - contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.